



# **CAMPAGNE 2025**

# Fiche CULTURES

Comment lutter contre l'ambroisie?



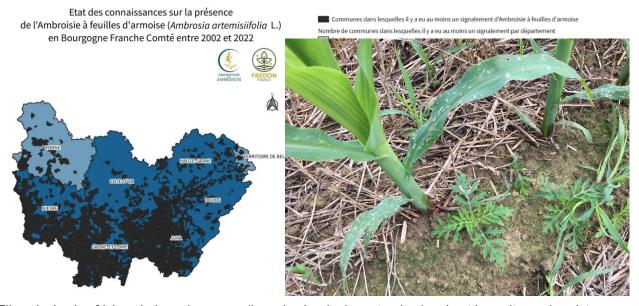


Comté, notamment la Saône-et-Loire, la Nièvre et le Jura.

Elle est surtout présente dans les parcelles ou les cultures de printemps telles que tournesol et soja sont fréquentes. Les solutions de désherbage sont plutôt limitées sur ces 2 cultures et pas toujours très efficaces. Outre ces problèmes de santé publique, sa nuisibilité est importante dans ces cultures. La mauvaise gestion des bords de chemin, des bordures de parcelle, des intercultures et un mauvais nettoyage des outils participent également à la dissémination de l'ambroisie.

## Physiologie de l'adventice pour adapter la lutte

L'ambroisie est une plante de la famille des astéracées (famille du tournesol). Cette plante invasive, originaire d'Amérique du Nord, à fort pouvoir de dispersion, est devenue très présente dans le sud de la région Bourgogne - Franche-Comté et commence à s'implanter dans le nord de la région.



Elle colonise les friches, le long des cours d'eau, les bords de route, de chemin et les cultures de printemps comme le tournesol et le soja qui sont délicates à désherber.

L'ambroisie est une plante annuelle relativement tardive qui germe d'avril à juillet. D'août à septembre, elle émet des pollens qui sont une des principales sources d'allergies et de problèmes respiratoires en France et notamment dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La production de pollen et de graines est importante (1 milliard de grains de pollen/plante et plus de 3 000 graines/plante).

Les graines d'ambroisie ont une forte dormance et ont une capacité à germer et lever à des profondeurs importantes (jusqu'à 8 cm). Seulement 20 % des graines perdent leur aptitude à germer au bout d'un an. SonTaux Annuel de Décroissance (TAD) est faible. Chaque année, le nombre de semences viables diminue proportionnellement à la valeur du TAD. Ainsi, près de 30 % des graines produites une année donnée seront encore aptes à la germination 5 ans plus tard.

Le développement végétatif très rapide avec des levées parfois tardives rend l'ambroisie très concurrentielle vis-à-vis des cultures de printemps.

#### Reconnaître l'ambroisie à feuille d'armoise

(Ambrosia artemisiifolia L.)

Les cotylédons sont charnus, moyens et elliptiques ou oblovales.

La plantule est poilue avec des feuilles opposées.

Les 2 premières feuilles sont lobées ou divisées. Leurs nervures blanchâtres sont bien visibles. A ce stade, l'ambroisie peut se confondre avec l'anthémis des champs.



Plantule



La plante est d'un vert franc des 2 côtés (risque de confusion avec l'armoise commune qui a une face inférieure gris argenté). Elle est profondément découpée. Elle n'émet pas d'odeur spécifique quand on la froisse.



La tige est couverte de poils et devient rougeâtre sur les plantes âgées.



L'ambroisie est monoïque : sur un même pied, on trouve des fleurs mâles qui émettent le pollen (au sommet des tiges) et des fleurs femelles qui, une fois fécondées par le pollen, forment les semences (à l'aisselle des feuilles sous l'inflorescence mâle).



### Stratégie de lutte



Rotation + Travail du sol + Date de semis = Gestion de la flore améliorée

Les possibilités de destruction de l'ambroisie sont peu nombreuses. De plus, elle a une grande capacité à faire beaucoup de graines persistantes. Néanmoins, il **est indispensable d'utiliser en préalable les leviers agronomiques dès l'apparition des premières plantes** avant de concevoir une stratégie pluriannuelle de désherbage chimique.

#### **Rotation des cultures**

Dans les parcelles contaminées, il faut éviter le retour de cultures à risque (tournesol et soja) qui en cas de mauvaise maîtrise de l'ambroisie par les herbicides vont favoriser la production de nouvelles graines.

L'introduction de davantage de cultures d'hiver limite la progression de l'ambroisie, notamment le colza qui couvre bien le sol jusqu'à la récolte et empêche les levées avant la moisson.

#### Gestion de l'interculture : déchaumage et faux semis

Les graines d'ambroisie restent aptes à germer pendant de longues années, l'enfouissement par le labour même occasionnel n'a donc aucun effet sur la maîtrise de cette adventice.

L'ambroisie lève souvent dans les céréales ou le pois protéagineux, un peu avant la récolte ou après la moisson.

L'interculture d'été est donc une période propice à la mise en œuvre de déchaumages superficiels qui peuvent détruire les adventices levées et viser un rôle de faux semis.

Sur les parcelles les plus sales, plusieurs faux semis réalisés à 10-15 jours d'intervalle, toujours à la même profondeur ou de plus en plus superficiellement et rappuyés en surface (pour avoir un bon contact terre/graine) permettent de faire germer un maximum de graines. Les conditions météorologiques et l'humidité du sol sont toutefois déterminantes pour la réussite de cette technique.



Les meilleurs outils sont ceux qui travaillent le plus superficiellement, en particulier, les herses de déchaumage (Ecomulch-Magnum), les bêches roulantes (Duro compil), les vibro-déchaumeurs (Kongskilde, vibro-till) et les déchaumeurs à disques indépendants (Vad, Carrier, Agrisem, Discomulch...), voire les herses étrilles sur sols déjà travaillés.

Ces faux semis soignés permettent d'épuiser une partie du stock semencier. Cette intervention doit être réalisée juste après la récolte ou lors d'une période favorable toujours avant la floraison des ambroisies ; un second déchaumage est parfois nécessaire pour détruire les relevées qui peuvent encore fleurir.

Les parcelles infestées d'ambroisie ne se prêtent pas bien à la mise en place d'interculture. Dans ces situations, il est toutefois possible d'envisager des semis de couverts à partir de mi-août après des déchaumages pour faire lever et détruire les ambroisies.

#### Attention PAC : BCAE 6 « couverture des sols pendant la période hivernale » (hors Zone Vulnérable Nitrate)

Depuis 2023, la conditionnalité des aides PAC, impose pour les intercultures longues une couverture végétale qui doit être mise en place après la récolte pendant une période de 6 semaines au choix de l'exploitant entre le 1er septembre et le 30 novembre. Les couverts suivants sont autorisés : couverts semés, repousses, mulch, cannes ou chaumes du précédent.

Ainsi s'il est prévu de déchaumer au cours de l'été pour déstocker au maximum des graines d'ambroisies, il faudra nécessairement implanter un couvert ensuite. Lors de la déclaration PAC en mai, il faut donc penser à déclarer une date de couvert compatible : par exemple du 15 septembre au 1<sup>er</sup> novembre.

Remarque: en Zone Vulnérable, la Directive Nitrate continue de s'appliquer. Les couverts d'intercultures longues doivent être présents 2 mois minimum et au moins jusqu'au 15 octobre. Les repousses sont autorisées uniquement dans la limite de 20% des intercultures. En ZAR (zones d'action renforcées) et TE (territoires à enjeu), d'autres mesures existent : implantation du couvert au plus tard le 10 septembre, pas de repousses.

Cette contrainte réglementaire d'implanter un couvert a de nombreux intérêts agronomiques, même en cas de semis tardif (fin août jusqu'à mi-septembre). Il se rentabilise à court ou long terme par :

- ✓ Le piégeage de l'azote du sol pour éviter sa lixiviation (« lessivage »).
- L'amélioration de la fertilité du sol au fil des années, de la structure et la porosité du sol.
- ▲ La limitation de l'érosion, de la battance et du ruissellement.
- ▲ L'augmentation de la teneur en matière organique du sol et de la réserve en eau ainsi que la biodiversité et l'activité microbienne du sol.
- La remobilisation des éléments minéraux du sol.

#### Décalage des dates de semis des cultures de printemps

Le retard des dates de semis après une préparation anticipée ou un faux semis peut limiter la pression des ambroisies dans le tournesol et surtout le soja. (qui peut être semé sans perte de rendement jusque mi- mai)

#### Eviter la contamination des parcelles

Les adventices, comme l'ambroisie, ne sont pas présentes dans toutes les parcelles : il est donc primordial de veiller à ne pas « contaminer » les parcelles propres.

Si possible, détourer les zones sales et les récolter en dernier. Nettoyer soigneusement la moissonneuse après la moisson, de préférence sur une aire dédiée.

Veiller également à nettoyer les outils de travail du sol en passant d'une parcelle « contaminée » à une parcelle indemne d'ambroisie.

En bordure de parcelle, le retard des 1<sup>er</sup> broyages ou fauches au stade boutons des ambroisies limite l'émission de pollen. Un broyage trop précoce peut favoriser l'émission de nouvelles tiges rampantes difficiles à détruire et aptes à fleurir et produire des graines.



#### **Être attentif aux conditions d'application**

Semer sur une parcelle propre.

Chaque type de produits a besoin de conditions particulières.

<u>Les produits racinaires</u> ont des efficacités influencées par la matière organique des sols et le taux d'argile. Les sols riches en argile séquestrent le produit. L'humidité du sol au moment du traitement est déterminante pour que le produit soit mobile dans le sol. Le traitement doit être réalisé sur sols humides. Les sols trop motteux ou avec beaucoup de débris végétaux limitent l'efficacité de ce type de traitement.

<u>Les produits foliaires</u> nécessitent un temps poussant et un niveau d'hygrométrie au moment du traitement d'au moins 70 % (90 % est encore mieux).

Les sulfonylurées (voir tableau suivant) ont une action à la fois racinaire et foliaire.

Il faut également éviter les applications en période chaude. Si les bonnes conditions de traitement ne sont pas présentes, il est conseillé de différer le traitement.

#### Traiter des adventices jeunes

Les plantes jeunes sont plus sensibles. Après le stade 6 feuilles de l'ambroisie, les produits sont très peu efficaces.

#### Alterner les produits et les modes d'action

En plus de la mise en place des mesures préventives ou mécaniques, il existe différentes stratégies chimiques qui apportent des résultats intéressants sur l'ambroisie. Toutefois, il est illusoire de penser éradiquer des levées d'ambroisies importantes (souvent plus de 200 plantes/m²) avec seulement des herbicides!

Il est indispensable d'utiliser dans la rotation, des herbicides aux modes d'action différents pour éviter l'apparition de plantes résistantes. L'utilisation répétée de matières actives de la même famille avec le même mode d'action (classement établi par l'**HRAC** - **H**erbicide **R**esistance **A**ction **C**ommittee) sur de fortes populations d'adventices conduit à court ou à moyen terme à la sélection d'individus résistants.

Aux USA, l'ambroisie a développé sur certaines zones des **résistances** au glyphosate.

L'utilisation répétée dans la rotation de sulfonylurées (LEVTO WG, CASPER, PULSAR 40, EXPRESS SX ...) pourrait conduire à une inefficacité de cette famille chimique, ce qui rendrait la lutte contre l'ambroisie encore plus complexe. Il est ainsi déconseillé d'utiliser un herbicide du groupe 2 plus d'une année sur trois.

Attention: La résistance s'installe en Bourgogne - Franche-Comté. Depuis 2020, plusieurs échantillons analysés en Saône-et-Loire révèlent qu'environ 20 % des ambroisies sont résistantes au tribénuron (EXPRESS SX) et à l'imazamox (PULSAR 40).

Groupe	Famille d'herbicide	Exemple de produits assez efficaces sur ambroisie						
HRAĊ*	ramille d'herbicide	Tournesol	Soja	Maïs	Interculture			
2	Sulfonylurées Triazolopyrimidines Imidazolinones	Imazamox (PULSAR 40, PASSAT PLUS, DAVAI) sur variétés résistantes à l'imazamox : Clearfield® et Clearfield+®) Tribénuron-méthyle (EXPRESS SX) sur variétés résistantes au tribénuron- méthyle : ExpressSun®)	Imazamox (PULSAR 40, DAVAI, CORUM)	Foramsulfuron et Thiencarbazone-méthyl (MONSOON ACTIVE, MONDINE) Prosulfuron (CASPER, PEAK)				
4	Acide arylpicolinique Acide benzoïque	Halauxifen (VIBALLA)		Dicamba (BANVEL4 S, CASPER, CONQUERANT)				
5	Triazine			Terbuthylazine (CALARIS)				
5	Urées substituées	Métobromuron (PROMAN, INIGO)	Métobromuron (PROMAN, INIGO)					
6	Benzothiadiazones		Bentazone (BASAGRAN SG, CORUM)	Bentazone (BENTA 480 SL)				
27	Tricétone Isoxazole			Isoxaflutole (MERLIN FLEXX, ADENGO XTRA) Mésotrione (CALLISTO,) Sulcotrione (RIKKI, DECANO) Tembotrione (LAUDIS, CAPRENO)				
9	Amino-phosphanate-glycine				Glyphosate			
4	Acides phénoxy- carboxyliques Acides picoliniques			Clopyralid (LONTREL SG)	2,4-D (CHARDOL 600)			

<u>Légende</u>:

- Efficacité insuffisante < 70 %
- Efficacité moyenne 70 à 85 %
- Bonne efficacité > 85 %
- \* HRAC (Herbicide Resistance Action Committee)



#### Colza

Le colza couvre bien le sol et limite le développement de l'ambroisie. La lutte s'opère sur les levées qui apparaissent après la récolte (déchaumage et faux semis).

#### Céréales à paille

Les levées peuvent débuter tôt sur des cultures couvrant mal le sol. Il est possible de traiter de 1 à 2 nœuds de la céréale avec une association d'hormones (BOFIX, LONPAR, DUPLOSAN SUPER, FLORID, PIXXARO EC...) efficace également en présence de vivaces. (éviter les matières actives du groupe 2 – sulfonylurée pour ne pas accroître le risque de résistance.

La herse étrille entre 1 et 2 nœuds n'est efficace que sur des adventices jeunes (cotylédons à 2 feuilles).



#### Pois protéagineux

Sur pois protéagineux de printemps, il est possible d'intervenir en post levée sur des ambroisies jeunes (moins de 4 feuilles) avec CORUM 1,25 l/ha + adjuvant (DASH) ou en fractionnant en 2 interventions : CORUM 0,6 l/ha + adjuvant (DASH) entre 2 et 3 feuilles puis CORUM 0,6 l/ha + adjuvant (DASH).

Les interventions mécaniques avec une herse étrille sur adventices de moins de 3 feuilles sont efficaces et possibles du stade 1 feuille jusqu'à l'apparition des vrilles, idéalement avec 3 jours sans pluie avant et après l'intervention.

#### Soja

Seules 2 matières actives efficaces sur ambroisie sont utilisables sur soja :

- Le métobromuron (PROMAN / INIGO) en prélevée,
- L'imazamox (PULSAR 40, DAVAI) en post levée.

Dans les situations faiblement infestées (moins de 20 plantes levées/m²), le désherbage en post levée sur adventices jeunes avec PULSAR 40 peut suffire.

La double application est la plus efficace. Pour cela, la première intervention doit être précoce : à partir de 2 feuilles unifoliées jusqu'à 1 feuille trifoliée (18 à 28 jours après le semis).

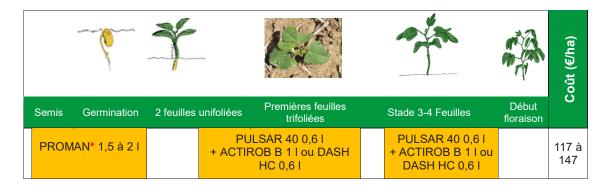
Seules les adventices jeunes de 2 à 6 feuilles sont sensibles ; audelà l'efficacité décroît. La deuxième intervention se fait 6 à 10 jours après.

Une phytotoxicité passagère peut intervenir sans incidence systématique sur le rendement.

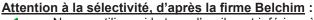


		*					Coût (€/ha)
Semis	Germination	2 feuilles unifoliées	Premières feuilles trifoliées		Stade 3-4 Feuilles	Début floraison	
		PULSAR 40 0,25 à 0,5 I + ACTIROB B 1 I ou DASH HC 0,25 à 0,5 I		PULSAR 40 0,6 I + ACTIROB B 1 I ou DASH HC 0,6 I			50 à 62
			+ (/	ACTIROB B 1 I DASH HC 0,6 I)	PULSAR 40 0,6 I + ACTIROB B 1 I ou DASH HC 0,6 I		66
I	Premier passage possible dès 2 feuilles vraies du soja (bbch10) à 6 à 10 jours d'intervalle						

Si le risque ambroisie est plus important, un programme avec les 2 matières actives peut être nécessaire. Un traitement de prélevée seul est insuffisant.



\* PROMAN apporte toute son efficacité à partir de 2 l/ha ou mieux 2,5 l/ha.



Ne pas utiliser si le taux d'argile est inférieur à 15 %.

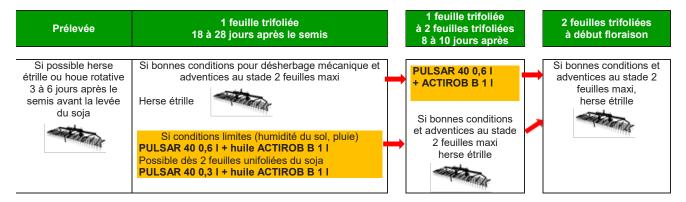
Maxi 1,5 l/ha si taux d'argile est compris entre 15 et 30 % d'argile.

Dans les situations très infestées (+ 200 ambroisies /m²), la culture du soja est déconseillée.

Nos observations d'essais montrent aussi clairement que le soja répond bien en termes de rendement au semis direct et que l'absence de travail du sol retarde et limite très fortement la levée des ambroisies (nombre de levées divisé par 10).

L'utilisation de la herse étrille ou de la houe rotative permet d'améliorer l'efficacité du désherbage. Dans ce cas, il faut soigner la préparation du sol (semis direct impossible) pour faciliter le passage des outils, augmenter la densité de semis (+ 10 %) et la profondeur de semis (4 cm).

#### Désherbage mécanique et chimique du soja



Le binage seul associé à l'application d'herbicides ne permet pas de maîtriser le salissement sur le rang. Il doit être associé avec des passages de herse étrille. Le binage assure néanmoins la destruction dans l'inter-rang d'adventices plus développées, mais il implique de semer à grand écartement (35 à 45 cm), ce qui favorise le développement et les levées d'adventices.

#### **Tournesol**

L'ambroisie appartient à la famille des astéracées (composées) comme le tournesol.

Ces deux plantes ont le même cycle végétatif (levée d'avril à juin, floraison en juillet et août, maturité des graines de septembre à octobre). L'ambroisie pose donc de grosses difficultés de désherbage dans cette culture, qui nécessite du temps pour lever et couvrir le rang. Si le désherbage a échoué, l'ambroisie peut dépasser le tournesol dès juillet et compromettre la récolte.



#### Dans les situations très infestées, la culture du tournesol est donc

déconseillée (dans certaines parcelles, il peut lever plus de 200 ambroisies /m²).

En situations peu infestées (moins de 20 plantes/m²), le désherbage de prélevée avec des produits moyennement efficaces (PROMAN 2 l/ha) peut être complété par un binage sur jeunes ambroisies.

Pour les situations les plus à risque (plus de 20 ambroisies/m² attendues), un programme de désherbage spécifique est conseillé.

	Prélevée	2 F	4 F	6 F	8 F et après (effet parapluie)	Coût (€/ha)
Variétés classiques	PROMAN* 1,5 à 2,5 l/ha			VIBALLA 1 I/ha		99 à 119
Variétés ExpressSun® Résistant au			S SX 30 g/ha D 90 0,1 %	EXPRESS SX 30 g/ha + TREND 90 0,1 %		60
Tribénuron-methyl		A partir de 5-6 feuilles pointantes :		EXPRESS SX 45 g/ha + VIBALLA 1 l/ha + TREND 90 0,1%		89
		EXPRESS SX 25 g/ha + TREND 90 0,1 %		EXPRESS SX 20 g/ha + VIBALLA 1 I		89
Variétés Clearfield® et	DDOMAN *	PASSAT PLUS 1 I/ha		PASSAT PLUS 1 I/ha		111 à 145
Clearfield+® Résistantes à l'imazamox	15 a 2 5 l/ha L PASSAT PLUS 1 l/ha		PLUS 1 I/ha	VIBALLA 1 I/ha **		122 à 152

\*: En prélevée : PROMAN 1,5 I sur les sols avec moins de 15 % d'argile, PROMAN 2 I sur les sols avec 15 à 30 % d'argile et PROMAN 2,5 I sur les sols avec plus de 30 % d'argile

\*\* : Non cautionné par les firmes. Sous la responsabilité de l'utilisateur.

PASSAT PLUS et EXPRESS SX: Intervenir en post levée sur les jeunes ambroisies (2 à 6 feuilles maxi) pour une efficacité maximum, renouvelé 8 à 10 jours plus tard.

VIBALLA (halauxifen-méthyl 3,13 g/l) est très performante sur ambroisie, même développée jusqu'à 10 cm, et **peut être utilisé sur toutes les variétés.** Mais sa sélectivité peut être limite : ne pas intervenir avant le stade 5ème et 6ème feuilles pointantes, et au moins 1 mois après le semis. Utiliser sur des plantes en bon état végétatif. Eviter les températures supérieures à 25°C et les amplitudes thermiques de plus de 15°C.

#### Maïs

Quelques herbicides de prélevée apportent une efficacité satisfaisante en situations très peu infestées : ADENGO XTRA 0,33 l/ha (1 fois tous les 2 ans) ou MERLIN FLEXX 1,4 l/ha + ISARD 1 l/ha.

Pour les situations plus à risque, les produits de post levée sont plus efficaces et **indispensables**. Plusieurs solutions sont envisageables en post levée. Les produits à base de sulcotrione et/ou de thiencarbazone-méthyl sont à utiliser en fonction du stade de l'ambroisie, le dicamba apporte également une certaine efficacité.

#### Désherbage en post levée sur maïs

Stade de l'ambroisie	Doses /ha conseillées
Cotylédons à 2 feuilles	DECANO 0,3 I
	DECANO 0,75 I DECANO 0,5 I + CASPER 0,1 kg
4 feuilles	Si graminées :
	DECANO 0,5 I + PAMPA 0,5 I + PEAK 6 g SOUVERAIN OD 1 I + PEAK 6 g MONSOON ACTIVE 1 I
	DECANO 1 I
	DECANO 0,8 + CASPER 0,15 kg
6 feuilles	Si graminées :
	DECANO 0,75 I + PAMPA 0,75 I + PEAK 6 g SOUVERAIN OD 1,5 I + PEAK 6 g MONSOON ACTIVE 1,5 I

Ces applications peuvent être complétées par un binage pour améliorer les résultats et surtout gérer les relevées.

#### Interculture

Un ou deux déchaumages sont indispensables pour maîtriser les repousses après les moissons d'été. Un traitement chimique ne doit s'envisager qu'en présence de vivaces (chardon, liseron, chiendent ...). Une application après redémarrage de la végétation avant la floraison permet de bloquer la pollinisation de l'ambroisie (720 à 1080 g/ha de glyphosate complété par 1,5 l de CHARDOL 600 (2,4-D)) pour améliorer l'efficacité (suivant les conditions de traitement, complété par des adjuvants).

L'utilisation du glyphosate est interdite en cas de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes.

Des arrêtés préfectoraux (ex : Côte d'Or, Nièvre, Yonne...) rendent la destruction de l'ambroisie obligatoire : dans ce cadre, la dose de glyphosate/ha/an peut être portée à 2880 g (au lieu de 1 080 g), toujours uniquement en situation de non-labour et en respectant les ZNT (zones non traitées eau), les DSPPR (Distance de sécurité des personnes présentes et des riverains) définies dans l'AMM des produits commerciaux ainsi que les interdictions spécifiées dans les périmètres de captage.

#### Principales Caractéristiques des produits phytosanitaires cités dans cette fiche

PRODUITS	Matières actives	Doses homologuées
ADENGO XTRA	Isoxaflutole 225 g/l + thiencarbazone méthyl 90 g/l + cyprosulfamide 150 g/l	Maïs : 0,44 l/ha
BANVEL 4 S	Dicamba 480 g/kg	Maïs : 0,6 l/ha
BOFIX	Fluroxypyr-méptyl 57.6 g/l + MCPA 238.2 g/l + clopyralid 26.4 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle, avoine : 2,5 l/ha
CALARIS	Mésotrione 70 g/l +terbuthylazine 330 g/	Maïs : 1l/ha
CALLISTO	Mésotrione 100 g/l	Maïs : 1,5 l/ha
CAPRENO	Tembotrione 345 g/l + thiencarbazone méthyl 68 g/l + isoxadifen-éthyl 134 g/l	Maïs : 0,29 l/ha
CASPER	Prosulfuron 50 g/kg+ dicamba 500 g/kg	Maïs : 0,3 kg/ha
CHARDOL 600	2,4-D : 600 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle : 1,25 l/ha
CONQUERANT	Dicamba 600 g/kg + tritosulfuron 125 g/kg	Maïs : 0,4 kg/ha
CORUM	Bentazone 480 g/l + imazamox 22,4 g/l	Soja, pois protéagineux : 1,25 l/ha
DAVAI	Imazamox 80 g/I	Tournesol, Soja : 0,65 l/ha
DECANO / RIKKI	Sulcotrione 300 g/l	Maïs : 1,5 l/ha
DUPLOSAN SUPER	Mécoprop-P 130 g/l + dichlorprop-P 310 g/l + MCPA 160 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle avoine : 2,5 l/ha
EXPRESS SX	Tribenuron methyl 50 %	Tournesol : 60 g/ha
FLORID	Florasulame 25 g/l + clopyralid : 300 g/L	Blé, orge d'hiver, seigle avoine : 0,15 l/ha
LAUDIS	Tembotrione 20 % + isoxadifen-éthyl 10 %	Maïs : 0,5 kg/ha
LONPAR	2,4-D 180.73 g/l + clopyralid 46.12 g/l + MCPA : 214.5 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle avoine : 2 l/ha
LONTREL SG	Clopyralid 720 g/kg	Mais, colza : 0,174 kg/ha
MERLIN FLEXX	Isoxaflutole 44 g/l + cyprosulfamide 44 g/l	Maïs : 2,25 l/ha
MONSOON ACTIVE /MONDINE	Thiencarbazone-méthyl 10 g/l + foramsulfuron 30 g/l + cyprosulfamide 15 g/l	Maïs : 1,5 l/ha
PAMPA	Nicosulfuron 40 g/l	Maïs : 1,5 l/ha
PASSAT PLUS	Imazamox 25 g/	Tournesol : 2 l/ha
PEAK	Prosulfuron 750 g/kg	Maïs : 20 g/ha
PIXXARO EC	Fluroxypyr 403 g/l + halauxifène-méthyl 12.5 g/l + cloquintocet-mexyl 12 g/l	Blé, orge d'hiver, seigle : 0,5 l/ha, avoine d'hiver : 0,25 l/ha
PROMAN /INIGO	Métobromuron 500 g/l	Tournesol, Soja : 3 l/ha :
PULSAR 40	Imazamox 40 g/l	Tournesol, Soja : 1,25 l/ha
SOUVERAIN OD	Sulcotrione 150 g/l + nicosulfuron 20 g/l	Maïs : 2 l/ha
VIBALLA	Halauxifen-méthyl 3,13 g/l	Tournesol : 1 l/ha

#### Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie pose de graves problèmes de santé publique.

Sa maîtrise ne concerne pas que les espaces agricoles et nécessite la mobilisation de tous les acteurs pour être efficace.

Des campagnes de sensibilisation sont réalisées auprès des particuliers, des collectivités et des filières agricoles.

Pour juguler sa prolifération, la prévention et la lutte sont rendues obligatoires par des **arrêtés préfectoraux**. Chaque exploitant ou propriétaire doit détruire l'ambroisie jusqu'en limite de propriété, avant pollinisation, et si possible avant floraison et au plus tard au 1<sup>er</sup> août de chaque année (zone agricole ou non agricole). Des interventions ultérieures peuvent être nécessaires pour gérer les problèmes de repousses. En cas de défaillance des occupants, le maire peut faire procéder à la destruction des plants d'ambroisies aux frais de l'intéressé. L'élimination de l'ambroisie impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

#### Que faire si je vois de l'ambroisie?

- ►Sur ma propriété : je signale et j'agis!
- ► Hors de ma propriété et sur un terrain public : je signale ! et j'agis, si seulement quelques plants sont présents en les arrachant.

Je signale la zone infestée grâce à la plateforme interactive de signalement ambroisie.



**Retrouvez le Bulletin de Santé du Végétal** sur le site des Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté : <a href="https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr">https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr</a>

Avant toute utilisation de produits phytopharmaceutiques, ne pas oublier de bien lire l'étiquette présente sur le produit.

Pour plus d'informations : www.ambroisie.info

www.infloweb.fr www.terresinovia.fr www.signalement-ambroisie.fr https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte http://ecophytopic.fr









#### Contacts & rédaction :

Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – 1, rue des Coulots – 21110 BRETENIERE – Tél. 03 80 28 81 20 Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort – 130 bis rue de Belfort – BP 939 – 25021 BESANCON CEDEX – Tél : 03 81 65 52 52

Chambre d'Agriculture du Jura – 455 Rue Colonel de Casteljau – BP 40417 – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX – Tél : 03 84 35 14 14 Chambre d'Agriculture de la Nièvre – 25, Boulevard Léon Blum – CS 40080 – 58028 NEVERS CEDEX – Tél. 03 86 93 40 60 Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire – 59, rue du 19 mars 1962 – CS 70 610 – 71010 MACON cedex – Tél. 06 75 35 25 23 Chambre d'Agriculture de Haute-Saône – 17 Quai Yves Barbier - BP 20189 – 70004 VESOUL CEDEX – Tél : 03 84 77 14 00 Chambre d'Agriculture de l'Yonne – 14 bis, rue Guynemer – CS 50289 – 89005 AUXERRE CEDEX – Tél. 03 86 94 22 22

Coordination: Chambre d'Agriculture de Bourgogne - Franche - Comté – 1, rue des Coulots – 21110 BRETENIERE – Tél.: 03 80 48 43 10

Les Chambres d'Agriculture de Côte d'Or, du Doubs-Territoire de Belfort, du Jura, de la Nièvre, de Haute-Saône, de Saôneet-Loire et de l'Yonne sont agréées par le Ministère chargé de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques avec le numéro d'agrément suivant : IF 01762.

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance n°72382940R/0010 garantissant notamment leur responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires.

**Crédits photographiques :** Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.